

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 13/12/2023

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 18
Votants : 18

N°03CS19122023

Objet : Règlement Budgétaire et Financier

Avis : favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

Publication / notification le :

L'an deux mille vingt trois
Le mardi dix-neuf décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présent-e-s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE,
Messieurs Jean-Louis SLOVAK, François BORDE, Henri BURNHAM, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Dimitri MULTEAU, Jean-Marc LABBE, Marc GAULANDEAU, Lionel RANVAL, Gérard SERER, François OURY, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jérôme HUARD

Etaient excusé.e.s :

Mesdames Catherine MEUNIER, Marinette DUVOUX, Sophie LEBERRE
Messieurs Didier MOELO, Pascal CONZETT, Benjamin CACHEUX, Jean-Luc DUMOULIN, Jean COLY, Christian ROCHE

Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

02 JAN. 2024

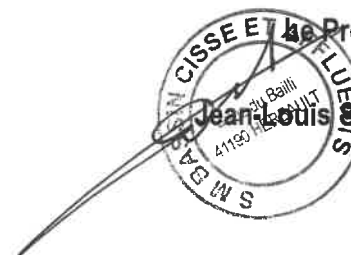
Règlement Budgétaire et Financier

Le RBF fixe les règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Il est adopté par l'Assemblée délibérante et ne peut être modifié que par elle.

Le Président soumet le projet de Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat, joint à la présente délibération, applicable à/c du 01/01/2024.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat applicable à/c du 01/01/2024.


Le Président,
Jean-Louis SLOVAK